

ANNEXE 51-102A3
DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

1. Dénomination et adresse de la société

Innoventé inc. (« **Innoventé** » ou la « **Société** »)
116 rue Saint-Pierre, bureau 100
Québec (Québec) G1K 4A7

2. Date du changement important

Le 4 juillet 2013

3. Communiqué

Un communiqué décrivant le changement important a été publié au Canada le 8 juillet 2013 par l'entremise des services de CNW, lequel est joint à l'annexe A des présentes.

4. Résumé du changement important

Le 8 juillet 2013, Innoventé a annoncé qu'elle ouvrira une nouvelle usine à Matane à la suite de la signature d'un contrat de vente d'électricité avec Hydro-Québec d'une durée de 25 ans pour la production de 7,2 mégawatt (« **MW** ») d'électricité. Cette entente, la troisième du genre pour la Société, porte le total des contrats à 20,6 MW, sur les 25 prochaines années.

L'usine de Matane sera aménagée dans l'ancienne cartonnerie RockTenn fermée depuis plus d'un an, emploiera jusqu'à 100 personnes durant la construction et créera une quarantaine d'emplois dans la phase exploitation. La livraison d'électricité se fera à partir de l'automne 2015. Le projet de conversion des installations, estimé à 20 M\$, débutera au cours des prochains mois.

La technologie brevetée d'Innoventé consiste à utiliser des bioséchoirs pouvant transformer des résidus forestiers, industriels, agricoles et municipaux en biocombustible. Innoventé utilise le biocombustible ainsi produit pour alimenter une centrale de cogénération. À Matane, celle-ci sera aménagée à partir des chaudières à biomasse existantes, construites en 2009. Cela permettra de produire de l'électricité et de la chaleur utile notamment pour la production en serre.

Hydro-Québec paiera 10,6 cents du kWh, indexé annuellement, pour l'électricité produite par l'usine d'Innoventé à Matane. Conformément aux termes du contrat, la Société a émis une lettre de crédit de 180 000 \$ à titre de dépôt de garantie.

Innoventé possède une première usine à Saint-Patrice-de-Beaurivage dont la construction est terminée. La Société qui complète actuellement sa période d'essais vient d'y produire ses premiers kilowattheures. La deuxième usine sera inaugurée à Trois-Rivières en 2015. Les travaux préparatoires ont débutés.

5. Description circonstanciée du changement important

Pour une description complète du changement important, veuillez vous référer au communiqué de presse joint à l'annexe A des présentes.

6. Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 du *Règlement 51-102*

Sans objet.

7. Information omise

Aucune.

8. Membre de la haute direction

Pour des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec Richard Painchaud, président et chef de la direction de Innoventé, au (418) 692-1011.

9. Date de la déclaration

Le 9 juillet 2013

Annexe A

Communiqué de presse publié le 8 juillet 2013

Voir document ci-joint

Troisième contrat de 25 ans avec Hydro-Québec - Innoventé ouvrira une nouvelle usine à Matane

QUÉBEC, le 8 juill. 2013 /CNW Télbec/ - Innoventé inc. (TSXV: IGE) (« Innoventé » ou la « Société ») annonce qu'elle ouvrira une nouvelle usine à Matane à la suite de la signature d'un contrat de vente d'électricité avec Hydro-Québec d'une durée de 25 ans pour la production de 7,2 mégawatt (« MW ») d'électricité. Cette entente, la troisième du genre pour la Société, porte le total des contrats à 20,6 MW, sur les 25 prochaines années.

L'usine de Matane sera aménagée dans l'ancienne cartonnerie RockTenn fermée depuis plus d'un an, emploiera jusqu'à 100 personnes durant la construction et créera une quarantaine d'emplois dans la phase exploitation. La livraison d'électricité se fera à partir de l'automne 2015. Le projet de conversion des installations, estimé à 20 M\$, débutera au cours des prochains mois.

« Ce troisième contrat avec Hydro-Québec vient confirmer le *leadership* d'Innoventé dans la production d'électricité à partir de matières résiduelles organiques. Nous nous réjouissons qu'une communauté comme Matane ait choisi la technologie d'Innoventé pour relancer cette usine et y implanter une nouvelle industrie viable, verte et durable, déclare M. Richard Painchaud, président d'Innoventé. Nous sommes heureux d'avoir pu compter sur la collaboration de tous les intervenants du milieu ».

Pour le maire de Matane, M. Claude Canuel, qui considère sa ville comme la Mecque de l'éolien au Québec, le projet d'Innoventé aura un impact positif pour la consolidation du rôle de Matane dans le domaine des énergies renouvelables, la rationalisation du secteur forestier, la réduction des gaz à effet de serre et l'atteinte des objectifs de la Ville de Matane en matière de développement durable. M. le maire Canuel a renchéri en ces termes : « Je tiens à souligner la détermination du président d'Innoventé, M. Richard Painchaud, sans qui la relance de l'usine de RockTenn aurait été impossible ».

Un procédé unique

La technologie brevetée d'Innoventé consiste à utiliser des bioséchoirs pouvant transformer des résidus forestiers, industriels, agricoles et municipaux en biocombustible. Innoventé utilise le biocombustible ainsi produit pour alimenter une centrale de cogénération. À Matane, celle-ci sera aménagée à partir des chaudières à biomasse existantes, construites en 2009. Cela permettra de produire de l'électricité et de la chaleur utile notamment pour la production en serre.

Hydro-Québec paiera 10,6 cents du kWh, indexé annuellement, pour l'électricité produite par l'usine d'Innoventé à Matane. Conformément aux termes du contrat, la Société a émis une lettre de crédit de 180 000 \$ à titre de dépôt de garantie.

Innoventé possède une première usine à Saint-Patrice-de-Beaurivage dont la construction est terminée. La Société qui complète actuellement sa période d'essais vient d'y produire ses premiers kilowattheures. La deuxième usine sera inaugurée à Trois-Rivières en 2015. Les travaux préparatoires ont débutés.

À propos d'Innoventé

Basée à Québec, Innoventé produit de l'énergie renouvelable en apportant aux collectivités une solution verte et durable à la gestion des résidus organiques grâce à sa technologie brevetée au Canada et aux États-Unis. Les actions d'Innoventé sont inscrites à la Bourse de croissance TSX sous le symbole IGE (TSXV: IGE). www.innovente.ca

Mise en garde à l'égard d'énoncés prospectifs

Certaines déclarations du présent document, y compris celles qui expriment les attentes ou les estimations de la direction en ce qui a trait au rendement futur de la Société, constituent des « énoncés prospectifs » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien que la direction les considère vraisemblables au moment de les formuler, sont assujetties de façon inhérente à des incertitudes et à des risques importants sur les plans commercial, économique et concurrentiel. Nous avisons les investisseurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. La Société décline par ailleurs toute intention ou obligation de mettre à jour publiquement ces énoncés prospectifs, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ces termes dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué de presse.

SOURCE : Innoventé Inc.

%SEDAR: 00030009EF c5964

Renseignements:

et demandes d'entrevues :

Caroline Bouchard

Directrice des communications, Innoventé

Cell : 581 998-7891

cbouchard@innovente.ca

CO: Innoventé Inc.

CNW 10:30e 08-JUL-13